

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE JURY

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des candidatures en vue de l'admission au sein du Master 2 mention santé Publique, parcours Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIPE) au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Article 2: Le jury est présidé par Mme Florence TUBACH, PU-PH

Article 3: Le jury est composé comme suit :

- Mme Agnès DECHARTRES, PU-PH;
- M. David HAJAGE, PU-PH;
- M. Benoît MARIN, PU-PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5</u>: Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 octobre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé Sorbonne Université

Pr Brune RIOU